



Pôlenergie

La Newsletter



@POLENERGIE

POLENERGIE.ORG

Novembre 2023



ACTU DU PÔLE

Page 2

ACTU ÉNERGÉTIQUE

Dérisquer et décarboner son approvisionnement énergétique : le PPA

Page 3

Le BioGNV : l'alternative oubliée

Page 4

France Nature Environnement Hauts-de-France : savoir composer

Page 6

Métha'Morphose, l'événement régional incontournable dédié à la méthanisation

Page 7

RETOUR D'ÉVÉNEMENTS

Visite de l'agence de conduite régionale d'Enedis

Page 8

APPELS À PROJETS ET OPPORTUNITÉS

Page 9

ACTU DU PÔLE

L'ÉDITO RÉFORME DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ : FEU VERT EUROPÉEN

Réunis en Conseil de l'Énergie ce mardi 17 octobre, les États membres de l'Union Européenne sont parvenus à un accord pour une position commune concernant la révision du marché de l'électricité. Ce texte constituera donc l'orientation générale du Conseil de l'UE pour les négociations interinstitutionnelles à venir. S'il n'a donc pas valeur d'engagement juridique à proprement parlé, il correspond cependant à un changement important dans les discussions entamées depuis plusieurs mois entre les États membres, puisque chacun campait sur sa position malgré différentes tentatives de compromis.

Le point majeur de blocage portait sur l'article 19E autorisant le recours aux « *contracts for difference* » (CFD) envers les actifs de production actuels et futurs. Rappelons que le CFD est un mécanisme qui garantit au producteur un revenu prévisible par différence entre le prix de marché de gros et un prix de référence fixé contractuellement avec l'État sur le long terme^[1]. Le blocage tient au fait que l'Allemagne ne souhaitait pas que la France puisse sécuriser le prix de vente compétitif de son parc électronucléaire pour en faire bénéficier les consommateurs français ; notre

délégation en avait fait un *casus belli*.

Si cet accord apporte une avancée majeure, la route vers une réforme opérationnelle est encore sinueuse et notre véhicule législatif final reste long et incertain.

Fortement souhaité par le gouvernement, les CFD essuient les critiques de l'électricien national qui s'oppose à ce mécanisme et propose un prix de vente plafond au-dessus duquel ses « sur-bénéfices » seraient taxés.

Des contrats de long terme sont également envisagés pour certains très gros consommateurs, considérés comme électro-intensifs.

Le panel de solution n'est pas encore définitivement arrêté ; il est cependant nécessaire d'accélérer pour donner de la visibilité aux producteurs comme aux consommateurs. La fin du mécanisme ARENH, amortisseur de prix, est prévue pour la fin 2025 et les tarifs de vente régulés (TRV) encore disponibles pour les particuliers et les TPE commenceront à sécuriser une partie de leur électricité de 2026 au 1^{er} Janvier 2024. Sans réforme, le sourcing électrique se fera

à 100% par le marché qui reste encore malheureusement encore bien au-dessus des prix d'avant la crise ukrainienne.

Plusieurs directions pourront être choisies si elles arrivent à satisfaire les besoins et nécessités de chacun mais il faudra veiller à ne pas franchir la ligne rouge de la Direction Générale de la Concurrence à Bruxelles, à savoir : garantir un marché Européen concurrentiel.

Merci de garder votre ceinture de sécurité attachée nous ne sommes pas encore arrivés à destination !



Laurent Courtois
Président de Pôlénergie

^[1] L'industriel consommateur paye le prix de marché. Si ce prix est au-dessus du prix de référence, l'État s'approprie la différence entre le prix de marché et le prix de référence, quitte à décider par la suite à en faire bénéficier le consommateur. Si le prix de marché est inférieur au prix de référence, c'est l'État qui indemnise le producteur à concurrence du prix de référence.

Responsable de rédaction : Jean Gravellier

Responsable de la publication : Marion Cousin

CALENDRIER

30
NOV 2023

FORUM DES FABULEUX MÉTIERS

Retrouvez Pôlénergie au Forum des fabuleux métiers le 30 novembre de 8h30 à 17h30

Plus d'informations sur polenergie.org

07
DEC 2023

MÉTHA'MORPHOSE

L'événement du biométhane injecté dans les Hauts-de-France revient !

Plus d'informations sur polenergie.org

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

SUN'R s'est donné comme mission de développer et mettre en oeuvre des infrastructures et solutions intelligentes, répondant à l'urgence climatique et écologique, et permettant d'accélérer les transitions vers un monde durable alimenté par des énergies renouvelables.

ACTU ÉNERGÉTIQUE

DÉRISQUER ET DÉCARBONER SON APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE : LE PPA

Le PPA (Power Purchase Agreement) ou CAD (Contrat d'Achat Direct) en français est comme son nom l'indique, un contrat d'achat d'énergie verte direct de gré à gré entre un fournisseur d'électricité verte et un consommateur.



Volterres

Cet outil est apparu assez récemment dans la région Hauts-de-France. Il vise, d'une part, à dérisquer l'approvisionnement en électricité des industriels, d'autre part, à décarboner cet approvisionnement. Dans l'objectif d'éclaircir les modalités des PPA pour les acteurs de notre région, Volterres et Pôlénergie ont organisé une table ronde le mercredi 11 octobre au Garage de Lille, en présence de plusieurs acteurs tels que : Volterres, fournisseur d'électricité verte, Sun'R, installateur de solutions solaires, Lesaffre, industriel gros consommateur d'énergie, Unifergie, acteur financier dans le domaine de l'énergie et des territoires ainsi que la Communauté d'Agglomération de Cambrais, territoire accueillant le parc solaire de l'industriel en question.

Retour d'expérience et points de vue des différents acteurs présents ont été au menu des discussions, avec une attention particulière accordée aux cPPA (corporate Power Purchase Agreements) : contrats entre un

consommateur et un producteur) et aux PPA utilisant l'énergie solaire comme source d'énergie renouvelable (les PPA peuvent bien évidemment se conclure avec l'ensemble des EnR et la valorisation électrique de la chaleur fatale).

De ces discussions et points de vue d'experts, il en ressort un certain nombre de notions-clés :

Tendances du marché des PPA en France :

- Le marché affiche une nette croissance avec 6 projets contractualisés en 2019 et 15 projets en 2023.
- 60 % des projets contractualisés génèrent une production d'énergie comprise entre 25 et 100GWh tandis que 32% produisent moins de 25GWh.
- La plupart des acteurs actuels sont des énergivores ayant une activité grand public avec des enjeux d'image conséquent (grande distribution, transport, ...)

Avantages du PPA :

- Sécurisation d'une partie de l'approvisionnement électrique, renforçant la résilience et l'indépendance

de l'entreprise face à la fluctuation des prix de l'énergie,

- Décarbonation du mix énergétique et valorisation de la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE),
- Relocalisation de l'énergie, apport de dynamisme aux territoires de la région Hauts-de-France,
- Bonne visibilité de tels projets sur le retour sur investissement.

Prérequis pour contracter un PPA :

- Être une entreprise qui consomme plusieurs gigawattheures d'électricité par an (10 GWh pour une centrale photovoltaïque de 10 MWc),
- Disposer d'une activité stable dans le temps, permettant un engagement sur une période de 15 à 20 ans,
- Avoir accès à un foncier d'au moins 3 hectares, ou une toiture d'au moins 5 000 mètres carrés ou d'un parking d'au moins 200 places pour l'installation d'ombrières. La taille minimale requise a tendance à diminuer,
- Disposer d'un terrain sans contraintes environnementales.

Les « plus » qui encouragent la mise en place d'un PPA

- Être à la fois le consommateur d'énergie et le propriétaire du foncier,
- Réduction d'environ un an du délai de mise en place du projet par rapport au délai d'instruction de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), qui est ainsi ramenée à 4-5 ans,
- Collaborer au sein d'un groupe d'acheteurs : l'engagement de plusieurs acteurs rassure les

investisseurs quant à la capacité de la production à être achetée. La présence de multiples options d'achat rend le projet plus attractif pour les financeurs,

- Du point de vue réglementaire, les financeurs, les fournisseurs, les assureurs et les consommateurs ont pour volonté d'acquérir une expérience pratique dans le domaine des PPA. La réglementation est susceptible d'évoluer pour réduire les lourdeurs administratives,
- La possibilité d'une couverture de

risque couvrant 80% du prix d'achat sur 20 ans par le biais du fonds de garantie électricité renouvelable (GER), opéré par BPI France.

Afin d'en savoir davantage sur les PPA, un livre blanc est disponible juste [ici](#).

Si vous êtes intéressés par cette initiative, nous serions ravis de discuter avec vous ou de faciliter les mises en relation avec les divers intervenants mentionnés dans cet article.

LE BIOGNV : L'ALTERNATIVE OUBLIÉE

La mobilité connaît de grands changements avec les objectifs de décarbonation à atteindre d'ici 2050 pour la filière. Rappelons que la mobilité est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France à hauteur de 29%. Nous avons choisi de mettre en lumière une alternative existante pour la décarbonation de ce secteur : le bioGNV.



Présentation du bioGNV/GNV

Le GNV est ce que l'on nomme le Gaz Naturel pour Véhicules. Il est utilisé depuis longtemps, mais l'essence était préférée comme carburant pour sa simplicité et sa fiabilité d'utilisation. En Europe, c'est en 2008 que le marché du GNV connût une forte expansion suite à la crise pétrolière et à l'augmentation du coût de l'essence, ce qui permit à l'offre de véhicules de se développer. Le GNV est un gaz naturel obtenu généralement par forage dans des gisements en sous-sol. Le bioGNV, lui, reste un gaz naturel, mais il est obtenu généralement à partir du procédé de méthanisation qui décompose les matières organiques en biogaz composé de dioxyde de carbone biogénique et de biométhane. Ce bioGNV, issu d'une source renouvelable, dispose d'un impact carbone beaucoup plus faible que le GNV. Il peut se retrouver sous deux

formes : le GNC et le GNL. GNC pour Gaz Naturel Comprimé, c'est la forme que l'on retrouve le plus souvent, car elle est moins contraignante opérationnellement que le GNL et elle est utilisable pour tout type de véhicule, sous pression de 200 bar. Le GNL pour Gaz Naturel Liquéfié est la forme liquide du GNV, obtenu par cryogénéisation du gaz à une température de -163°C, ce qui lui permet de d'occuper un volume moins important que le GNC, et donc d'augmenter la densité énergétique pour la mobilité lourde et les longues distances. On le nomme également bioGNL dans le cas du bioGNV.

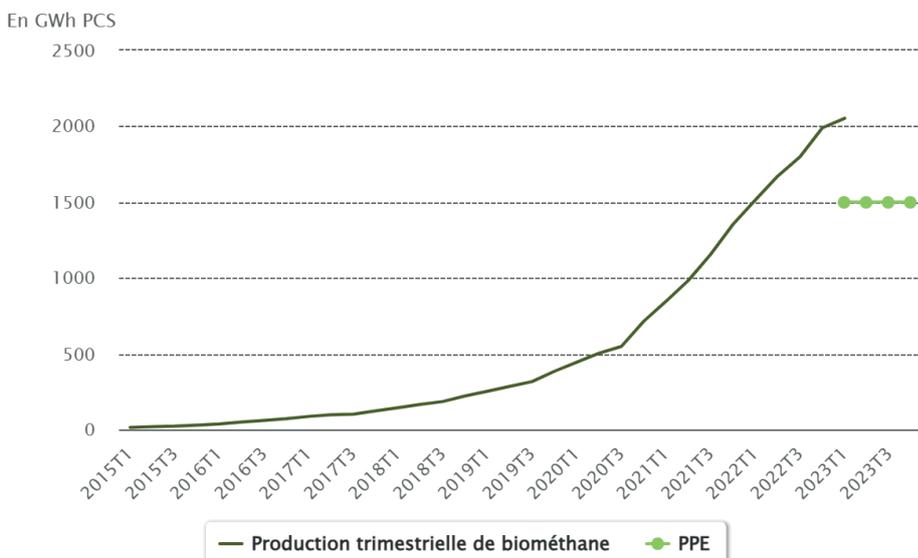
On peut se demander la raison pour laquelle on peut alors mettre du GPL (Gaz Pétrolier Liquide) sans problème dans les voitures des particuliers, mais pas du GNL. Le GPL est un gaz qui passe sous forme liquide à partir d'une pres-

sion entre 1.5 bar et 1.7 bar, il est simple à stocker dans un réservoir. Le GNL passe par une étape de cryogénéisation ; le remplissage du réservoir doit se faire avec des Équipements de Protection Individuel : gants cryogéniques, casque avec visière et vêtements couvrant l'ensemble du corps. Pour l'heure en France, il n'y a pas de formation obligatoire pour les chauffeurs utilisant des véhicules avec le GNL comme carburant, malgré les risques existants lors du ravitaillement. Le principal désavantage du GPL reste son poids volumique supérieur à l'air : en cas de fuite, il tend à se condenser et ne se dissipe pas comme le GNL, ce qui fait courir un risque explosif beaucoup plus fort que le GNL. Ce sont les incidents avec des voitures au GPL dus à ce risque accru qui ont eu raison de celui-ci en lui donnant une mauvaise image, poussant les personnes à s'en éloigner.

Au 31 mars 2023, la capacité maximale d'injection de biométhane sur le territoire national est de 9 TWh par an ; les Hauts-de-France apparaissent comme la seconde région française pour la quantité de biométhane injecté. Si nous prenons les chiffres du programme pluriannuel de l'énergie, les objectifs ont été fixés entre 14 TWh et 22 TWh d'ici 2028.

Comme on peut le constater avec ces données disponibles sur le site du SDES, depuis quelques années l'évolution de la production de biométhane est en pleine croissance et donc de bon augure pour le bioGNV.

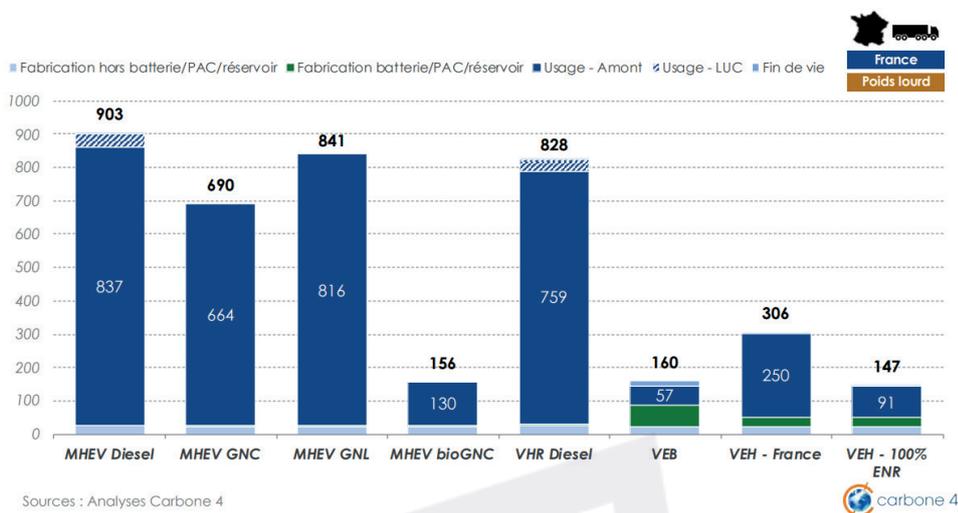
Évolution de la production nationale trimestrielle de biométhane



L'impact carbone

Le bioGNV semble souffrir de l'image laissée par ses précurseurs comme le GNV ou le GPL qui n'avaient pas su convaincre le marché français, notamment avec les problèmes de sécurité qui ont été rencontrés, mais qui sont maintenant maîtrisés. Bien que le bioGNV et le GNV s'utilisent de manière identique, leur empreinte carbone est bien différente. Le GNC permet de réduire les émissions de CO2 de l'ordre de 6% en comparaison au diesel, alors que le BioGNV permet de réduire celles-ci de 80% sur un véhicule de la même génération. À droite, un graphique avec les données de Carbone 4 sur l'impact carbone moyen pour les poids lourds en France.

Empreinte carbone moyenne sur la durée de vie d'un tracteur routier vendue en 2030 en France (Source : Carbone 4)



Rapidement, on voit que 3 alternatives se détachent et se talonnent : le bioGNC, l'électrique et l'hydrogène produit uniquement à partir de renouvelable. Pour les autres catégories de véhicules, le bioGNC a toujours une empreinte carbone proche de l'électrique et de l'hydrogène. À nouveau, le bioGNV montre sur un aspect important, si ce n'est celui qui est le plus, qu'il est une alternative incontournable pour la transition énergétique de la mobilité.

Angle économique

La crise énergétique n'a pas aidé le bioGNV à convaincre sur le plan économique. En 2021, on pouvait le trouver à la pompe à un peu plus de 1€/kg, ce qui lui permettait d'être un concurrent sérieux aux carburants fossiles à la pompe. Avec la crise énergétique récente, son prix a flambé jusqu'à atteindre les 3€/kg à la pompe dans certaines stations. Le fort développement du biométhane évoqué précédemment donne une perspective encourageante à moyen et long terme

pour que le coût du bioGNV diminue et reste stable. Il ne faut pas se laisser, l'aspect économique est primordial pour réussir à inciter le passage à une alternative plus verte, en proposant un carburant à un prix attractif ainsi que des véhicules avec des prix de départ abordables.

Pour les véhicules roulant au GNV et au bioGNV, la technologie est présente depuis un moment, l'industrialisation et le volume de véhicules produits a permis de faire diminuer les coûts de production et, par conséquent, le prix d'achat du véhicule. Ce qui n'est pas le cas pour le moment de l'hydrogène et de l'électrique où il faudra attendre encore quelques années pour que les véhicules atteignent des prix de revient plus bas avec l'augmentation des volumes produits.

Bilan

Le bioGNV a de nombreuses qualités

qui peuvent lui permettre d'être un acteur clé de la décarbonation de la mobilité, il est important de l'inclure dans la feuille de route pour décarboner la mobilité. La solution n'est pas de tout miser sur une alternative mais doit être composée d'un mix de différentes solutions qui nous permettront d'atteindre nos objectifs de décarbonation dans le secteur de la mobilité.

Pour résumer, le bioGNV a plusieurs arguments à faire valoir : une offre de véhicule déjà présente et abordable, une bonne autonomie ainsi qu'un temps de rechargement presque identique aux homologues diesel et sans homologation, une empreinte carbone proche de l'électrique et de l'hydrogène.

- MHEV : Véhicule Thermique à hybridation légère
- VHR : Véhicule Hybride Rechargeable
- VEB : Véhicule électrique à batterie
- VEH : Véhicule à hydrogène (Pile à combustible)

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS-DE-FRANCE : SAVOIR COMPOSER

L'homme est posé, l'œil de celui qui sait laisser planer un sourire malicieux face à certaines questions ; très vite émane de lui une forme d'assurance tranquille, parce que conscient du poids de son action et, finalement, d'un certain pouvoir. Lorsque l'on traite de projets énergétiques, on ne peut faire l'économie de France Nature Environnement, dont Thierry Dereux est le Président de sa déclinaison dans les Hauts-de-France. Mais on peut aussi se réjouir de sa capacité à maintenir un dialogue constructif dans notre région. Preuve par interview.



Pouvez-vous nous brosser la carte d'identité de la FNE ?

France Nature Environnement est une fédération créée il y a près de 50 ans, qui rassemble 6210 associations locales, soient 900 000 membres, par le biais de 24 associations territoriales au niveau des régions. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976. Notre équipe comporte au plan national 50 salariés. Le Président de la FNE a été élu en juin 2023 ; il s'agit d'Antoine Gatet, juriste spécialisé dans le droit à l'environnement et enseignant-chercheur à l'Université de Limoges. LA FNE Hauts-de-France est la porte-parole de 16 associations, soient 8700 adhérents, présentes sur tout le territoire régional. J'en suis son président depuis deux mandats et je suis bénévole. L'action de la fédération se structure autour de directoires thématiques comme par exemple les énergies, le climat, les biodéchets, villes et territoires, les risques industriels, Mer et littoral, etc... La fédération est en lien avec les organismes de l'Etat : MTE, DGEC, ADEME, Préfectures et nous avons deux salariés basés à Bruxelles en lien avec l'UE. Nous participons également aux CESE européen et national, ainsi qu'aux CESER régionaux. Nous sommes également présents dans les Comités Régionaux de l'Energie, ce qui nous donne une vision consolidée et globale sur le développement des ENR en France.

Comment résumer les objectifs de votre action ?

Comme l'explique notre site, nous sommes là pour faire entendre auprès des pouvoirs publics, des élus, des médias et de la société civile la voix des associations de protection de la nature et de l'environnement. Nous avons un rôle d'influenceur, nous alertons et proposons des solutions concrètes pour réussir la transition écologique ; nous défendons les intérêts de l'environnement et nous avons également un rôle d'information et de sensibilisation.



Comment construire un discours unique avec autant de membres aux opinions souvent très divergentes ?

Finalement, si ces associations restent membres de l'association, c'est certainement parce que nous arrivons à maintenir une ligne médiane et une crédibilité auprès des pouvoirs publics ! Notre rôle est avant tout d'éclaircir le débat. Nous ne sommes pas là pour démolir mais pour réfléchir à des solutions. Nous ne sommes pas là pour le soulèvement, mais pour démontrer les carences d'un dossier au travers de recours auprès des tribunaux ou au travers de notes de position. Nous cherchons à rationaliser le débat : cela peut se faire parfois en temporisant et parfois en pointant des insuffisances. Bref, nous tenons à rester dans le dialogue qui laisse toujours possible un avenir. Je crois que l'administration attend de nous cette capacité à rationaliser le débat sur l'environnement. Cette position d'équilibre, nous le voyons aussi au travers les conventions de ménécat que nous signons avec la plupart des énergéticiens et grands industriels : ils nous financent, mais nous gardons dans nos

contrats une clause stipulant la possibilité de recourir contre eux.

Sur quelles expertises reposent les notes de position et les recours ? Les sujets sont tellement vastes...

Certes, nous avons 9 experts bénévoles sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Mais vous avez raison, les sujets deviennent beaucoup trop techniques pour que nous ayons un savoir à nous seuls. En fait, nous construisons cette expertise dans un dialogue avec les industriels et dans la recherche d'avis contradictoires. C'est tout de même souvent le bon sens qui nous guide au point de départ. Prenons l'exemple du méthascope qui propose une grille multi-critères d'évaluation des projets de méthanisation. Cet outil permet une analyse des controverses autour de projets de méthanisation : dans un débat où s'expriment des contestations, il permet de mieux comprendre les arguments pro et contra, poser les bonnes questions, même si embarrassantes et aboutir à un consensus. Mais rassurez-vous ! On n'y arrive pas toujours... Je pense à ce projet de méthanisation sur la métropole lilloise où tous les indicateurs du Méthascope étaient au vert et qui pourtant a été recalé par la mairie...

D'une manière plus générale, c'est le juridique qui nous guide. Je pense en particulier au courrier que nous avons envoyé aux députés français il y a trois ans présentant 10 points qui plaident contre les néonicotinoïdes. La plupart de ces points reprenaient des analyses juridiques sur le sujet et des études reconnues sur les conséquences sanitaires pour l'homme.

Quels sont les grands chantiers de la FNE dans les Hauts-de-France ?

Je ne vous cache pas qu'on ne peut pas être partout : il faut choisir ses combats et nous essayons d'éviter les combats qui seraient perdus d'avance. Il y a en Hauts-de-France un accompagnement de la FNE sur bon nombre de concertations : les extensions de lignes de RTE, les implantations des

gigafactories... mais aussi la question de l'eau et de l'aménagement territorial à Dunkerque, le dernier km des employés des nouvelles usines, la question des pesticides en agriculture, la pollution de l'Escault... La planification maritime est un sujet de vigilance car elle risque de réveiller les anti-éoliens..

Défense de l'Environnement et positionnement idéologie, il n'y a qu'un pas... ?

Globalement, la FNE Hauts-de-France est pro ENR, bien sûr. Nous sommes favorables par exemple à l'éolien en mer. Nous avons validé l'extension du port de Dunkerque, avec certaines réserves toutefois. En ce sens, nous sommes plus

médian que certains de nos adhérents.. Nous ne sommes pas pour la décroissance ! Si certains le sont, ils peuvent partir...

Le nucléaire reste un point dur au sein de la FNE. Nous préparons un argumentaire sur ce sujet et préférons mettre l'accent sur l'intensification des ENR pour la décarbonation et de la sobriété énergétique pour réduire les consommations. La FNE participe aux consultations de RTE qui anticipe l'alimentation du réseau par la production nucléaire et d'énergie verte. D'autre part, nous ne validons pas la fusion entre l'ASN et l'IRSN, car il faut toujours garder un niveau de contrôle externe

sur le nucléaire.

Au fond alors, l'idéologie n'est jamais très loin... ?

.... [sourire malicieux...]

Idéologie... Je n'aime pas ce mot, car il est clivant et n'ouvre pas au dialogue, ce qui est l'essence même de notre travail. Disons que nous nous en tenons au mix énergétique tel que défini par l'ADEME dans ses scénarii « Coopérations Territoriales et Technologies Vertes ». Et si je suis parfois silencieux, c'est peut-être justement pour appeler à la réflexion.

MÉTHA'MORPHOSE, L'ÉVÉNEMENT RÉGIONAL INCONTOURNABLE DÉDIÉ À LA MÉTHANISATION

Cette 4ème édition, placée sous le thème «Du biométhane au gaz vert de demain», réaffirme notre volonté commune de positionner le gaz renouvelable au cœur du territoire des Hauts-de-France.

INVITATION

Méthamorphose
du biométhane aux gaz verts de demain

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023 / LA CHARTREUSE DU VAL ST ESPRIT À GOSNAY (62)
(près de Béthune) ou (sortie A26 Béthune)

PROGRAMME

- 12 ateliers thématiques – 2 plénières
- Rencontre avec les acteurs régionaux de la méthanisation
- Finale du challenge des lycéens : les Methagri'Camp
- Rendez-vous b2b, networking

www.methamorphose.org



Venez approfondir vos connaissances, rencontrez des experts, et découvrez les innovations qui façonnent l'avenir de l'énergie verte. Rejoignez-nous à Métha'Morphose et contribuez à la construction d'un avenir énergétique durable pour les Hauts-de-France.

Au programme :

Ateliers d'échanges
Plénières inspirantes
Remise des prix du challenge étudiants
Village de la méthanisation

Faites partie de la transition vers un gaz vert de demain en vous inscrivant dès maintenant !

Rendez-vous le jeudi 7 décembre de 9h30 à 17h30 à la Chartreuse du Val-Saint-Esprit - GOSNAY

RETOUR D'ÉVÉNEMENTS

VISITE DE L'AGENCE DE CONDUITE RÉGIONALE D'ENEDIS

Lundi 9 octobre 2023, une visite de l'Agence de Conduite Régionale (ACR) d'Enedis était proposée aux adhérents de Pôlénergie pour découvrir de plus près le fonctionnement de ce centre de contrôle, mais également pour comprendre ses missions et impacts sur notre région.



ENEDIS

Enedis - Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, assure l'exploitation, le développement et l'entretien de la distribution électrique via deux échelles de tension : la haute tension A (HTA = 20 000 volts) et la basse tension BT (=400 volts / 230 volts). En comparaison, RTE - Gestionnaire du réseau de transport d'électricité, assure à l'échelle nationale le transport d'énergie entre les différentes sources de production et la distribution (réalisée par Enedis).

L'optimisation du système de distribution d'électricité à la maille de la région est une des principales priorités de l'Agence de Conduite Régionale d'Enedis. Cependant, cette optimisation ne l'emportera pas sur la garantie permanente de livraison d'énergie, sur les réseaux HTA et BT, aux meilleures conditions de coût et de sécurité. C'est pour maintenir cette distribution et donc garantir l'équilibre instantané qu'Enedis gère les flux électriques de consommation, mais également ceux de production. Cela permet d'assurer l'équité de traitement pour tous les clients, la continuité et qualité de l'alimentation électrique, tout en contribuant à la sûreté de fonctionnement du système.

En chiffres pour le Nord-Pas-de-Calais, plus de 2 millions clients BT et plus de 6000 clients HTA sont raccordés aux réseaux grâce aux 24 000 km de réseau HTA, aux postes connectés et interrupteurs télécommandés. 1 522 communes sont desservies par les 96 postes sources supervisées et les 37 000 postes de distribution.

L'ACR est au centre du fonctionnement du système électrique grâce à ces deux grands types d'activités et services : celles de préparation/planification et celles de conduite en temps réel. Après une présentation d'Enedis sur le fonctionnement du centre et de son intérêt, la visite a permis de mieux comprendre les différences de ces deux services et leurs missions :

1. Les activités de préparation/planification : le travail principal est de planifier et de coordonner en amont les travaux sur le réseau électrique en prenant en compte les contraintes (transit de puissance et impact clients consommateurs et producteurs). Les demandes d'accès aux ouvrages sont étudiées puis validées pour permettre les travaux.
2. Les activités de conduite en temps réel : ce service gère les éléments et résout les problèmes survenant sur le réseau électrique (grâce aux logiciels, mais également grâce aux alarmes et défauts) pour garantir son

accès en minimisant l'impact pour les utilisateurs (réalimentation des clients sur incidents). Comme pour l'activité précédente, un travail de redirection de la distribution (par des interrupteurs télécommandés) est à réaliser pour ne pas couper ou minimiser les temps de coupure des clients. Cette gestion permet de répondre en temps réel aux sollicitations des différents acteurs).

Pour les deux parties de visite, des explications fournies lors de la présentation ont été imagées par des exemples de travaux ou de pannes simulées pour visualiser les changements et impacts en temps réel.

Si d'autres membres de Pôlénergie sont intéressés par cette visite, nous sommes prêts à resolliciter ENEDIS pour en organiser une nouvelle.



- APPELS À PROJETS ET OPPORTUNITÉS -

APPEL À PROJETS : DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE - DECARB IND+



L'Appel à projets (AAP) DECARB IND+ vise à décarboner de manière profonde des sites industriels via l'efficacité énergétique, l'électrification des procédés, l'usage de l'hydrogène renouvelable ou électrolytique bas-carbone, et/ou encore l'usage de dérivés d'hydrogène renouvelable.

Etes-vous concerné ?

Sous réserve de publication de l'arrêté de la Première ministre approuvant le cahier des charges de cet Appel à projets, ce dispositif s'adresse à tout site industriel et à des projets d'efficacité énergétique, d'électrification, d'usage d'hydrogène renouvelable ou électrolytique bas-carbone, et/ou d'usage de dérivés d'hydrogène renouvelable, permettant une réduction d'au moins 40 % des émissions annuelles de GES directes ou une réduction d'au moins 20 % de la consommation énergétique annuelle, au périmètre du projet mené, par rapport aux émissions moyennes observées sur les cinq dernières années précédant la demande d'aide.

Les projets visés sont des projets présentant un montant d'investissement minimal de 50 millions d'euros et une demande d'aide strictement inférieure à 200 millions d'euros.

Le détail de l'aide

L'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie défini par la Stratégie Nationale Bas Carbone est de -35 % entre 2015 et 2030, nécessitant a minima une baisse des émissions de l'industrie de 81 MtCO₂eq par an en 2015 à 53 MtCO₂eq par an à horizon 2030.

En plus de favoriser les investissements dans des secteurs et filières moteurs de la transition écologique, le plan France 2030 consacre spécifiquement 5 milliards d'euros pour le soutien au déploiement de projets de décarbonation sur des sites industriels.

C'est dans ce contexte qu'est lancé l'Appel à projets DECARB IND+ qui vise à diminuer fortement les émissions de GES des sites industriels via quatre leviers de décarbonation :

- Efficacité énergétique
- Électrification des procédés
- Adaptation des procédés pour intégration d'hydrogène renouvelable ou électrolytique bas-carbone, pour des usages à finalité matière ou énergétique (combustion)
- Adaptation des procédés pour intégration de dérivés d'hydrogène renouvelable, pour des usages à finalité matière uniquement

L'appel à projets prévoit une première relève le 12 décembre 2023.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

APPEL À PROJETS «SOUTIEN AU DÉPLOIEMENT DE STATIONS DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES»



Le gouvernement a décidé de consacrer, dans le cadre de son plan d'investissement « France 2030 », 300 millions d'€ dont 100M€ dès 2022, à travers cet AAP. Cet appel à projet vise à déclencher une dynamique de déploiement en zone urbaine et dans les territoires d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques de tous types. Elle s'adresse aux opérateurs privés et aux collectivités

en capacité d'installer et d'exploiter un réseau de bornes de recharge.

Elle se décline en 2 axes :

- Axe « métropoles » avec des stations situées dans l'une des 10 principales métropoles
- Axe « territoires » avec des stations situées dans les zones non éligibles de l'axe « métropoles » (autres métropoles, villes moyennes, territoires ruraux, zones blanches)

L'appel à projet se clôture le 31/12/2024, avec une première relève le 11/07/2022 suivi d'une relève bi annuelle (1er janvier et 1er juin)

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2024.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

Vous souhaitez être accompagné pour compléter un dossier ou vérifier votre éligibilité à un appel à projets ?

Contactez-nous : contact@polenergie.org

LA DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE VIA L'HYDROGÈNE BAS CARBONE



L'ADEME, Agence française pour la transition écologique, la NEDO, organisation japonaise pour le Développement des Energies Nouvelles et des Technologies Environnementales et Industrielles, et Dunkerque l'Energie Créative vous invitent au séminaire

La décarbonation de l'industrie via l'hydrogène bas-carbone : Innovation et déploiement en France et au Japon
Lundi 20 novembre 2023 de 9h00 à 17h00 au Kursaal - Palais des congrès de Dunkerque

Depuis plus de 30 ans, les agences française et japonaise, ADEME et NEDO, partagent leurs visions dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Le séminaire du 20 novembre s'inscrit dans le cadre de cette coopération, en partenariat avec Euraénergie. Il sera l'occasion de présenter les feuilles de route nationales, les projets innovants et les bonnes pratiques des deux pays en matière de décarbonation de l'industrie via l'hydrogène, mis en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone en 2050, en France et au Japon.

Le séminaire se déroulera en langues française et japonaise, avec un interprétariat en simultané.

[>>> Inscription et programme](#)

2ÈME RENCONTRE NATIONALE JE-DECARBONE, LE RENDEZ-VOUS DES INDUSTRIELS FRANÇAIS QUI DÉCARBONENT

Une journée pour nouer des partenariats et accélérer la décarbonation et le développement de votre entreprise avec la mise en avant de nombreuses solutions techniques ou financières, avec des rendez-vous d'affaires, témoignages de pairs et le décryptage de la planification écologique.

- Une journée pour faire connaître et reconnaître vos solutions devant un public expert.
Candidatez pour présenter votre solution de décarbonation lors des sessions de pitch (avant le 8 novembre)
- Une journée pour booster votre développement : rencontrez vos futurs clients et partenaires lors de Rdv BtoB planifiés... ou non.
Programmez des RDV BtoB ! (pensez à prendre de nombreuses cartes de visite !)
- Une matinée pour partager les enjeux, les expériences et les feuilles de routes publiques et privées.
Assistez aux témoignage.

[>>> Inscription et programme](#)



WORLD NUCLEAR EXHIBITION



Devenez un acteur privilégié de l'industrie nucléaire mondiale, en rencontrant plus de 650 acteurs du monde entier couvrant l'ensemble du cycle nucléaire.
Ne manquez pas les événements uniques qui rythment les trois jours de WNE et trouvez vos futurs partenaires grâce à des rendez-vous d'affaires pré-organisés.
Tenez-vous au courant des dernières innovations et tendances du marché, en assistant à des discussions de haut niveau sur les défis auxquels le secteur est confronté avec les experts internationaux les plus prestigieux.

Venez rencontrer Naarea, un membre de Pôlénergie, lors du WNE ! [>>> Inscription et programme](#)

JOURNÉE DES RÉSEAUX DE CHALEUR EN HAUTS-DE-FRANCE : REGARDS CROISÉS AVEC LE DANEMARK



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK
Danemark en France



DBDH



AMIENS

La ville d'Amiens, en collaboration avec l'Ambassade du Danemark, l'Association danoise pour la promotion des réseaux de chaleur (DBDH), l'Agence danoise de l'Energie et l'ADEME organisent une journée de conférence à Amiens sur les réseaux de chaleur urbains le 14 novembre 2023.

En utilisant des ressources locales et renouvelables, les réseaux de chaleur contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et permettent de réduire la dépendance aux ressources fossiles importées (telles que le gaz) ainsi que la vulnérabilité de leurs usagers aux fluctuations des prix sur les marchés de l'énergie.

Alors qu'ils sont amenés à se développer significativement en France dans les années à venir, les réseaux de chaleur urbains sont massivement déployés depuis les années 1970 au Danemark, qui fait ainsi figure de référence en la matière.

La conférence du 14 novembre propose, en présence de S.E. Monsieur Michael S. Christensen, Ambassadeur du Danemark en France, un regard croisé entre acteurs français et danois du secteur des réseaux de chaleur :

- Le rôle de la planification énergétique dans le développement des réseaux de chaleur,
- Les conditions de réussite des projets au regard des retours d'expérience de collectivités,
- Les perspectives de futurs développements des réseaux à la lumière du retour d'expérience du Danemark,
- Quelles technologies pour maximiser le recours aux ressources locales et augmenter le taux d'ENR ?

[>>> Inscription et programme](#)

NOUVELLE FORMATION GRATUITE ADEME «ENGAGER SON ENTREPRISE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE»



ADEME Formation

Les formations de l'Agence de la transition écologique

Plongez au cœur des enjeux écologiques et des scénarios de transition de l'ADEME pour (re)découvrir leurs conséquences et leurs opportunités pour votre entreprise

À la fin de la formation, les participants sauront/seront capables de :

- Avoir la conviction qu'il faut agir,
- Identifier les principales transformations de la société, de l'économie, des territoires et les enjeux pour leur entreprise,
- Anticiper le changement, les risques et les opportunités,
- Identifier les premiers leviers d'action pour se mettre en mouvement.

Public : les dirigeant(e)s de PME (20 – 250 collaborateurs) des secteurs industriels et tertiaires dont le degré de maturité est le plus faible sur les enjeux de la transition écologique ou ceux souhaitant approfondir les actions déjà mises en place. Les accompagnateurs, chambres consulaires, fédérations professionnelles, OPCO, associations ou tout acteur intéressé par les enjeux de la transition écologique pour les entreprises.

Date limite d'inscription: 31/12/2023.

[>>> Inscription et programme](#)